



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthalaz - Hors série no 4 - Mai 2012

Numéro hors série

Chères lectrices, chers lecteurs,

Ce numéro hors série ne comporte pas les articles conventionnels. Il s'agit d'une information à la population uniquement.

Séance publique du 21 mars 2012

La Municipalité / Intervenants sur la commune

La Municipalité

C'est le 21 mars que la Municipalité avait invité les Cancanières et les Cancaniers à la salle du Verger pour les informer des perspectives de la législature 2011-2016. Quelque 180 personnes sont venues glaner les informations données par la Municipalité.

M. Daniel Traini, Président du Conseil a animé cette soirée. Pour celles et ceux qui n'ont pas pu venir, en voici un résumé.

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – TOURISME ET SERVICE DU FEU

Par Isabelle Hautier, syndique

Finances

Vous l'avez certainement vu, le budget 2012 présente un déficit de l'ordre de CHF 1'500'000.-- ramené à CHF 600'000.-- après prélèvements sur les fonds de réserve.

Durant cette législature, il s'agira de maîtriser nos dépenses sans toutefois immobiliser les investissements indispensables au développement de notre commune ; mais il conviendra d'accorder des priorités et de parer au plus urgent (conduites d'eau, par exemple).

Pour les investissements de moyenne importance, comme la réhabilitation de la décharge du Bas-des-Monts et son refuge, la patinoire, ainsi que la piscine, la Municipalité va prendre son bâton de pèlerin et partir à la recherche de partenaires, ce qu'on appelle communément du partenariat public-privé (PPP).

Nous serons très probablement dans l'obligation de retrouver d'autres sources de revenus, par exemple une augmentation des impôts communaux.

SDIS (Service défense incendie et secours)

Depuis le 1er janvier 2012, les SDIS de la région 7 se sont réunis afin de fusionner. Ce nouveau Service de défense incendie et de secours a pris le nom de "SDIS Région Venoge". Il défend les 27 communes de son secteur d'intervention. Ces localités font toutes partie de l'ancien district de Cossonay. A l'heure actuelle, le secteur d'intervention est à cheval sur les districts de Morges et du Gros-de-Vaud.

Aujourd'hui, il s'agit de mettre en place cette nouvelle structure sur le plan administratif. L'organisation et les interventions fonctionnent déjà selon le nouveau découpage.

Piscine & Camping

Au cours de cette législature, il ne devrait pas y avoir de grands changements puisque, depuis 2011, des gros travaux de rénovation, d'entretien, de mise en conformité, et d'installation de panneaux solaires sont en cours. Ces derniers devraient se poursuivre à la fin de la saison pour s'achever au printemps 2013.

Patinoire

La Municipalité est satisfaite de la fréquentation de la patinoire. De plus, elle a permis de créer deux emplois à temps partiel. La patinoire est propriété de la commune ; une mise à l'enquête en bonne

• Séance publique : Informations générales de la Municipalité

Pages 1 à 4

• Séance publique : Informations générales d'intervenants à propos des projets dans notre commune

Pages 4 et 5

• Eau potable

Page 6

• Piscine de Penthalaz

Page 7

• Une nouvelle déchetterie à la place Centrale ?

Page 7

• PPA La Vuy - Concours de projet d'architecture

Page 8

• Journée mondiale du contrôle de l'eau, jeudi 22 mars 2012

Page 8

Editeur responsable

La Municipalité de Penthalaz

Conception et réalisation

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely,
Yves Hängärtner,
Sylvette Grandchamp et
Joël Cavat

Correctrice

Claire Bourgeois

Impression

Imprimerie Favre et Pittet

Adresse :

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthalaz
lecancanier@penthalaz.ch

et due forme ayant été faite en 2011, nous pourrions donc sans problème la remettre en service en novembre/décembre prochain ; elle sera alors gérée par l'Association de la piscine.

Archives

La Municipalité a mandaté une spécialiste pour s'occuper des archives communales suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi cantonale. Ce travail n'a jamais été entrepris au sein de notre commune. Peut-être ferons-nous de belles et intéressantes découvertes ?

Police

La réforme de la nouvelle organisation policière vaudoise se met gentiment en place. Toutefois, les communes ne savent pas encore quelles prestations constituent le fameux socle de base qui a valu une bascule d'impôt de deux points.

Concernant les besoins sécuritaires des communes, on constate un besoin accru de personnel pour assumer certaines tâches ne faisant pas partie des missions générales de police. Ces tâches sont principalement d'ordre administratif et sont généralement prévues dans la loi sur les communes et dans la législation sur la circulation routière.

Pour les personnes effectuant ces tâches, plusieurs appellations sont utilisées, telles que "aide de police", "auxiliaire de police", "assistant de police" et "huissier de police". A l'exception de la police de la circulation qui ressort clairement de la compétence des forces de l'ordre. Dès 2013, le nom officiel sera assistant de sécurité publique (ASP).

Le district du Gros-de-Vaud, sous l'impulsion de M. Marc-Etienne Piot, Préfet, a constitué un groupe de travail pour étudier les besoins des communes et envisage de créer un bureau pour l'ensemble du district.

AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SCOLAIRES, SANTE, PROTECTION CIVILE, INFORMATIQUE

Yves Jauner, vice-syndic

M. Jauner représente la commune auprès de différentes associations en tant que membre du comité directeur dont l'ASICoPe (pour les écoles), l'ORPC (pour la Protection Civile), l'ARASPE (pour la régionalisation de l'Action Sociale), l'AJERCO (pour l'Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay) et le Conseil de fondation EMS la Venoge.

Parallèlement, il est délégué au SDIS (Service de Défense Incendie et Secours) Venoge, aux EHNV (Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois), à l'ASPMAD (Association pour la Santé, la Prévention et le Maintien à Domicile) et au RNB (Réseau Nord Broye).

Les objectifs fixés pour la législature dans ce dicastère sont les suivants :

- Introduction du parascolaire et du projet HarmoS (Harmonisation Scolaire) au sein de l'ASICoPe.
- Poursuivre dans l'objectif de maintenir des coûts raisonnables sur le plan des transports scolaires tout en maintenant leur qualité, leur sécurité et leur efficacité. Le transport scolaire est un sujet sensible qui porte sur un grand nombre de demandes spécifiques des parents, des incivilités de la part des écoliers durant le transport, des horaires scolaires, etc. ;
- Agrandissement du nombre de places d'accueil de jour dans la région de Penthalaz.
- Coordination dans la réorganisation de la régionalisation de l'action sociale au niveau du Gros-de-Vaud avec les AAS (Agences Assurances Sociales) et le CSR (Centre Social Régional).
- Introduction du projet AGILE (Adaptée Garante Intégrée Légitime Efficente) et réorganisation de la protection civile districtoriale ;
- Mise en place d'un guichet virtuel au niveau informatique.

PERSONNEL COMMUNAL, DOMAINES, VOIRIE ET SERVICES PUBLICS

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Déchets

Le sujet principal de mes préoccupations pour cette législature n'est pas très glamour, puisqu'il s'agit de la gestion de vos déchets, je devrais plutôt dire de NOS déchets.

Eh oui, notre brave canton de Vaud s'est enfin décidé à bouger et à tenter de faire appliquer la Loi Fédérale sur la protection de l'environnement qui date de 1983, ainsi que l'Ordonnance fédérale sur le traitement des déchets datant de 1991. Eh oui plus de 20 ans !

Je vous en rappelle le principe : c'est celui du pollueur-payeur. Plus une personne produit de déchets plus la facture doit être lourde ; à contrario, celui qui achète en faisant attention à la quantité de déchets qu'il génère et celui qui fait un effort de tri de déchets recyclables verra sa facture allégée.

En pratique, cela signifie pour les communes la mise en place rapide d'une taxe incitative, entendez par là une taxe sur les déchets qui incite le concitoyen à jeter moins et à trier mieux. Il s'agira donc d'une taxe au poids ou d'une taxe au sac. La Municipalité planche actuellement sur le problème.

Dans notre commune, nous payons déjà une taxe forfaitaire s'élevant actuellement à CHF 127.50 par personne dès l'âge de 20 ans ou à CHF 255.00 par famille : cette dernière ne disparaîtra pas pour autant... Le montant sera en effet calculé d'année en année pour qu'elle couvre, conjointement à la taxe incitative, le 100% de la facture du ramassage, du transport et du traitement des déchets ménagers.

La Municipalité cherche des solutions pour faciliter le tri des déchets recyclables pour les citoyens de Penthalaz. L'implantation de deux Ecopoints supplémentaires pourrait être une solution.

De plus se pose le problème de la taille de la déchetterie actuelle, qui sature rapidement vu que la population des villages de Gollion, Penthalaz et Penthaz a quasi doublé depuis l'ouverture de la déchetterie. Mais nous avons un gros problème dès le départ : nous n'avons pas de terrain susceptible d'accueillir une telle infrastructure pour l'instant.

Personnel communal

Eh oui, j'entends d'ici quelques concitoyens, heureusement minoritaires, qui critiquent notre personnel communal si souvent à mauvais escient !

Mais la Municipalité est consciente des lacunes qui existent, comme partout.

Pour y pallier, elle est en train de redéfinir les postes et les priorités dans l'administration. Dès cette année, le fonctionnement du Service Extérieur sera également revu.

Domaines - Décharge du Bas-de-Monts

Encore des déchets, mais beaucoup plus anciens cette fois-ci. Notre ancienne décharge située dans le virage en-bas de la descente en direction de Lussery-Villars est maintenant fermée depuis une quinzaine d'années.

Il y a 4 ans, lors d'une des journées « coup de balai », une équipe de concitoyens nettoyeurs s'est aperçue que des déchets y étaient encore déversés.

La Municipalité a alors décidé de réhabiliter ce coin pour le plus grand bonheur de quelques services cantonaux qui l'ont encouragée.

Actuellement des analyses de sol sont en cours pour acquérir la certitude que ce dernier ne contient aucune substance toxique.

A moyen terme, la Municipalité aimerait y installer un refuge, chose qui manque cruellement à Penthalaz, assorti d'une aire de loisirs.

Place de sport

Je vous informe que les travaux acceptés par le Conseil Communal pour la réfection de la place de sports du Cheminet vont commencer incessamment. La piste de course comportera 4 pistes de 100m. Tout devrait être prêt à la fin des vacances de Pâques.

BATIMENTS COMMUNAUX, FORETS, POLICE DES CONSTRUCTION ET URBANISME

M. Yvan Rochat, municipal

Avenir de la gare

Futur R.E.R. soit un train tous les quarts d'heure ; au départ, le terminal était prévu à Penthalaz.

Mais pour des raisons de place et de courbes, ce terminal sera à La Sarraz, ceci à l'horizon de 2018.

Concernant l'aménagement des quais, soit adapter la hauteur des quais au nouveau matériel roulant et l'accès aux quais par des rampes (accès handicapés, poussettes, etc.), les travaux sont prévus en 2015.

Pour l'aménagement des alentours de la gare, le but est de trouver enfin une solution qui permettra de séparer ou améliorer le trafic entre les bus, les voitures et les piétons dans la mesure du possible tout en gardant en tête la situation géographique des lieux. A ce sujet, les discussions ont repris avec le canton et les CFF dans un premier temps et par la suite nous avons obtenu le soutien des Associations régionales ARGDV (Gros-de-Vaud), ARCAM (Morges), ainsi que de la Commune de Cossonay.

Projet PPA La Vuy (Plan partiel d'aménagement)

Concernant l'agrandissement de l'EMS La Venoge – la construction d'un bâtiment administratif communal avec magasins – bureaux – appartements – salles pour sociétés, en intégrant également le bâtiment de la paroisse qui montre des signes de fatigue, avec bien évidemment, la cure actuelle qui devrait disparaître, un concours a été ouvert le 3 janvier 2011 et prendra fin le 25 avril 2012, date à

laquelle les projets devront être déposés.

Va s'ensuivre le travail d'un jury composé de personnes directement concernées par ce projet ainsi que de personnes extérieures. En juin 2012, l'exposition des projets sera ouverte au public.

ROUTES & CHEMINS, GAZ, SERVICE DES EAUX & EGOUTS, TRAVAUX PUBLICS, ECLAIRAGE PUBLIC, MATERIEL DU SERVICE EXTÉRIEUR, SIGNALISATION, ENERGIE & CONCEPT ENERGETIQUE

Pierre-André Ischi, municipal

- Le giratoire de la place du Pont est en piteux état. Nous attendons du Canton la classification des routes et les normes anti-bruit pour réaliser des travaux de rénovation.
- Mise en conformité du réservoir des Charrières.
- Remplacement de la conduite de la route de la Gare (giratoire Poste Village).
- Etude d'un sujet très sensible pour tout le monde, c'est-à-dire le prix de l'eau.
- Remplacement des escaliers de la Vuy.
- Changement de toutes les vieilles ampoules au mercure et étude d'économie d'énergie.
- Zones 30 km / h. dans le village.

Intervenants à propos des projets dans notre Commune

VENOGE PARC – présenté par M. Bannwart – directeur

M. Bannwart informe l'assemblée des travaux qui ont déjà été entrepris sur le site de la Société Venoge et des montants investis pour améliorer la sécurité et la qualité de ce site :

- Participation à la rénovation du premier pont.
- Rénovation complète et agrandissement du deuxième pont.
- Création d'un trottoir.
- Eclairage.
- Changement des chaudières.
- Sens unique dans tout le site.

Les projets à venir sont :

- Construction du centre logistique de Planzer.
- Changement complet de la passerelle (elle passera au-dessus de la route pour rejoindre le trottoir existant).
- Rénovation de la route jusqu'au tennis.
- Création d'une roue hydraulique à proximité du deuxième barrage, permettant de créer de l'électricité.
- Cheminement le long des berges de la Venoge.

APPARTEMENTS ADAPTES – Résidence « Les Pins » – présenté par M. Cédric Cornaz

Le chantier, au chemin du Mont-Blanc a démarré. Ces appartements de 2 ½ et 3 ½ sont prévus pour des personnes âgées et indépendantes. Toutefois, tous les appartements seront équipés pour les personnes à mobilité réduite. Les prix ont été étudiés de manière à rester abordables pour chacune et chacun ; ils comprennent la présence d'une directrice et les services d'un concierge. Ces bâtiments auront quelques lieux communs (salle, jardins, etc.) ; des services personnalisés pourront être demandés, tels que lessive, ménage, etc. Ces prestations supplémentaires seront facturées en sus. Les personnes au bénéfice de l'AVS seront invitées prochainement, personnellement, pour une séance d'information.

CHAUFFAGE AU BOIS - présenté par M. Corthay de la Société EnerEgo

Suite à la demande d'un concitoyen, la Municipalité s'est intéressée au chauffage au bois et a contacté M. Corthay pour étudier la possibilité d'équiper deux quartiers de notre commune. Cet avant-projet doit encore être soigneusement étudié. Cette manière de procéder entre, toutefois, dans le concept énergétique de la commune.

RENATURATION DE LA VENOGE – présenté par M. Jean-François Gatabin, municipal à Lussery-Villars

La renaturation du lit de la Venoge sur le tronçon entre Lussery-Villars et Eclépens est un projet phare du Plan de protection de la Venoge. Il a fait l'objet d'investigations techniques, hydrauliques et écologiques approfondies. Le projet prévoit de (re)créer un lit majeur naturel élargi par endroits jusqu'à environ 65 m (contre 35 actuellement), dans lequel serait créé un lit mineur avec des méandres. Le profil du lit mineur en "V" asymétrique permettrait d'offrir aux poissons une profondeur d'eau suffisante en période d'étiage, contrairement à

la situation actuelle où le fond plat du lit ne laisse qu'une lame d'eau de trop faible épaisseur.

Le nouveau lit majeur constituerait un espace de divagation permettant d'une part d'absorber les débits des crues extrêmes avec autant sinon plus de sécurité qu'actuellement, et d'autre part de recréer une diversité de milieux de grande valeur écologique. Le projet comprend aussi la végétalisation des berges et la restauration d'un cordon boisé offrant des zones d'ombre sur la rivière nécessaires non seulement aux poissons, mais à tout l'écosystème de la rivière.

L'élargissement du lit majeur implique la perte de surface agricole, et le déplacement de chemins agricoles et de certains équipements. L'optimisation du projet prévoit cependant de limiter l'impact sur les surfaces agricoles privées adjacentes en implantant préférentiellement le projet sur les parcelles riveraines propriétés de l'Etat de Vaud. Le creusement du lit nécessite l'évacuation de matériaux d'excavation pour lesquels des solutions sont à l'étude. Enfin des investigations sont en cours pour définir les mesures d'accompagnement adéquates pour améliorer l'intégration de ce projet dans le tissu local et limiter les éventuels impacts négatifs pour la population. (Source : Canton – Environnement – Renaturation de la Venoge).

La séance s'est achevée avec la partie des questions-réponses, puis les participants ont pu découvrir différents panneaux tels que :

- Les zones à 30 km/h dans la commune, présentées par Mme Dominique Von der Mühl.
- Les différents projets de construction, présentés par M. Roan Vallat, responsable du bureau technique.
- L'eau, tableau présenté par M. Jean-Luc Duperrex, chef des services extérieurs et fontainier.

Pour terminer agréablement cette soirée, les gens se sont rendus à la buvette où était servi, par les Paysannes Vaudoises, le verre de l'amitié. Les discussions se sont poursuivies autour de la table.

La Municipalité tient à remercier tous les intervenants, les Paysannes Vaudoises et toutes les personnes qui ont œuvré dans l'ombre pour l'organisation de cette soirée.

Eau potable

Où en sont les ressources d'eau potable de la Commune

Jean-Luc Duperrex

L'approvisionnement en eau potable de la commune provient uniquement de l'eau souterraine que cela soit des sources de la Molomba ou de la nappe de l'Islettaz. Ces approvisionnements nous assurent une eau limpide qui ne nécessite aucun traitement chimique pour permettre sa consommation.

« Economiser l'eau est devenu un geste indispensable »

L'année 2011 a été caractérisée par une pluviométrie très déficitaire qui n'a pas permis une alimentation significative des nappes. En tenant compte que 2011 fait suite à deux années déjà largement déficitaires, nous ne pouvons que constater une perte de volumes d'eau potable de l'ordre de 100'000 m³ par an. Les débits mesurés dans le courant de l'été 2011 sont les plus bas observés depuis 1987.

Les pluies de ces derniers jours ne suffisent pas à combler le déficit, car elles sont interceptées par la végétation et le ruissèlement plus que de l'infiltration.

Economiser l'eau est devenu un geste indispensable.

Notre consommation d'eau potable se répartit de la manière sui-

vante : 7% pour l'alimentation et 93% pour l'hygiène et le nettoyage.

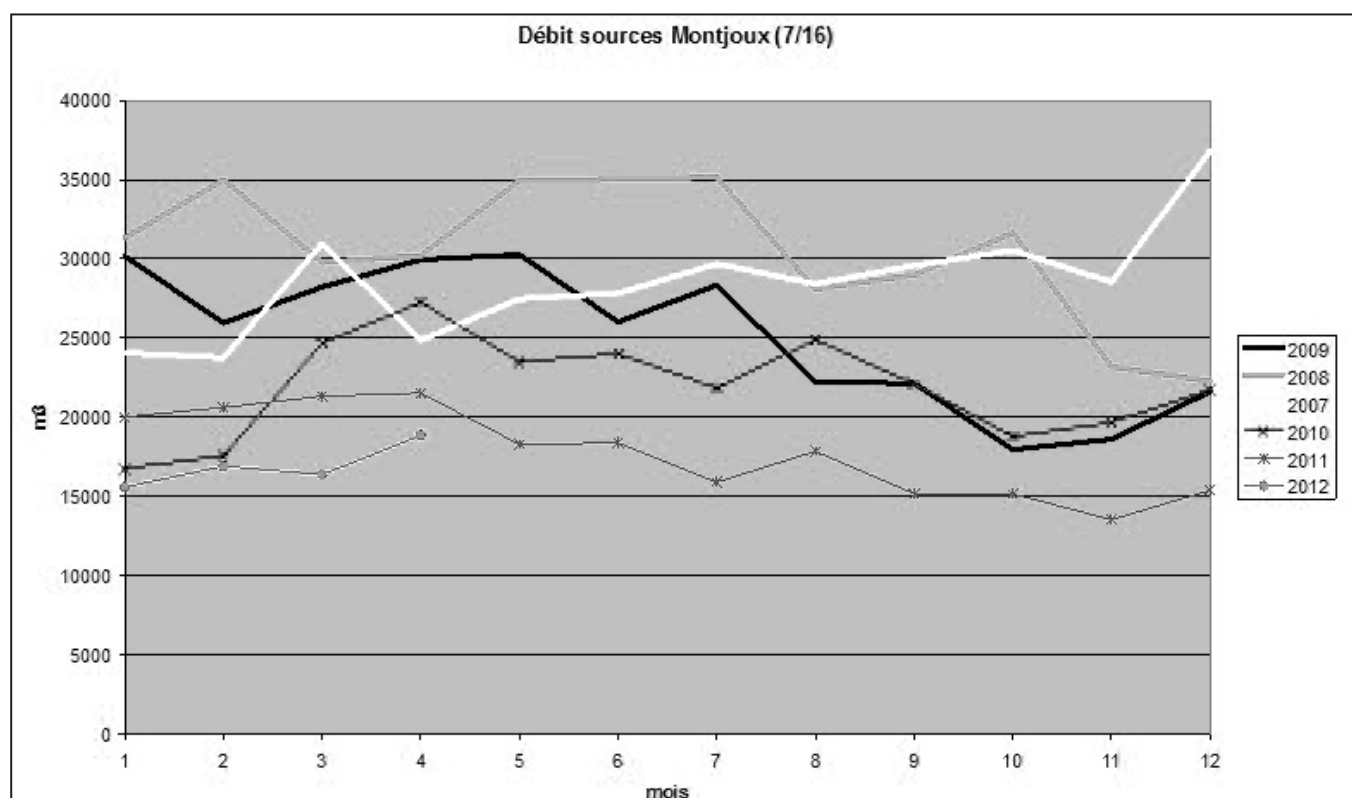
Quelques chiffres :

- La chasse d'eau utilise 10 l, le bain 200 l, le lave-vaisselle 25 – 40 l,
- le lave-linge 70 – 120 l, l'arrosage du jardin 15 – 20 l/m².

Pour économiser l'eau, voici quelques idées :

- Plutôt qu'un bain prenez une douche
- pensez à couper l'eau quand vous vous savonnez et vous vous brossez les dents
- pour la chasse d'eau avec un système économique vous utilisez 6 l au lieu de 10 l (une bouteille remplie de sable dans le réservoir vous fait économiser son volume par utilisation)
- arrosez le soir pour éviter l'évaporation
- équipez-vous d'économiseur d'eau pour vos robinets et vérifiez votre compteur d'eau, il ne doit pas tourner lorsque tous vos robinets sont fermés.

La commune va effectuer des travaux de remplacement de conduite d'eau potable ; effectivement les conduites posées entre les années 1969 et 1975 présentent un vieillissement accéléré dû essentiellement au matériau de mauvaise qualité qui les constitue. Nous faisons partie des privilégiés qui disposent de cet or bleu, naturel et sans apport chimique en ouvrant simplement un robinet, faisons le maximum pour que cela perdure.



Piscine de Penthalthaz

La piscine a été ouverte le samedi 12 mai 2012 avec une grande nouveauté : Dorénavant la piscine est chauffée

La Municipalité

Prix d'entrée :

Enfants : fr. 3.00 (dès 17h fr. 1.50)

Adultes : fr. 5.00 (dès 17h fr. 2.50)

Profitez d'une réduction sur les abonnements jusqu'au 15 juin !

Enfants : fr. 40.00 au lieu de fr. 45.00

(Abonnement pour le 3ème enfant gratuit)

Apprentis/Étudiants : fr. 50.00 au lieu de fr. 55.00

Adultes : fr. 60.00 au lieu de fr. 65.00

Nous proposons différents services :

- Ouverture prolongée jusqu'à 20 heures le vendredi et le samedi (si la météo le permet).
- Plongée en piscine (info@diving-team-gdv.ch - renseignements au 079/414.07.17).
- Cours de natation (renseignements et inscriptions au 077 415 71 91).
- Cours gratuit d'aquagym (renseignements et inscriptions au 077 415 71 91).



<http://www.penthalthaz.ch/loisirs/association-de-la-piscine>

Le restaurant est ouvert dès le 1er avril. Il possède maintenant une terrasse entièrement rénovée et couverte. (tél. 021 861 19 92)

Une nouvelle déchetterie à la place Centrale ?

La Municipalité

Mais oui, et ce n'est malheureusement pas nouveau ! L'édicule un lundi de Pâques, ça laisse songeur...

C'est à croire que certains attendent les week-ends, (et en particulier les grands week-ends !), pour amener leur PET ou leurs cartons à l'édicule ! Alors que la déchetterie est ouverte le samedi !



Pour information, les sacs à PET (2 fois 1000 litres) ont été changés le jeudi de Pâques. Et voilà, le lundi soir, les bouteilles jonchent le sol. Si au moins les bouteilles étaient déposées dans des sacs, un peu plus proprement !

La Municipalité rappelle aux habitants de Penthalthaz que l'édicule est prévu pour du dépannage, la dépose de PETITES QUANTITES de recyclables, pour les personnes qui n'ont pas de véhicule. Mais

en aucun cas pour le dépôt de déchets avec une voiture que l'on gare entre les moloks !

Faudra-t-il poser des caméras ? Faut-il mettre des amendes ? Fliquer ? Ne peut-on pas compter sur l'esprit civique de nos concitoyens ?

A bon entendeur



PPA La Vuy - Concours de projet d'architecture

Commune / EMS La Venoge

Les projets relatifs au concours d'architecture seront exposés dans la salle de la Maison de Ville du mercredi 13 juin au samedi 23 juin 2012.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Du lundi au vendredi : de 18 h.00 à 20 h.00
Les samedis 16 et 23 : de 10 h.00 à 12 h.00.

Nous vous attendons nombreux !

Journée mondiale du contrôle de l'eau, jeudi 22 mars 2012

Jean-Marc Gerber

Des classes de Penthaz sur les rives de la Mollombaz !

A l'initiative de M. Duperrex, chef des Services extérieurs de la Commune de Penthaz, des classes primaires et secondaires ont été invitées sur le terrain pour évaluer la qualité de l'eau de la Mollombaz.

Une batterie de tests standards a été effectuée par les groupes d'enfants.

Mesures de la température de l'air et de l'eau, analyse du pH de l'eau, contrôle de la turbidité de l'eau (la mise en évidence de la clarté de l'eau) et finalement calcul de la teneur en oxygène du liquide.

Du matériel scientifique a été mis à disposition des élèves.

Accompagnées par les employés de la Commune, les classes ont pu, le temps de quatre tests, se mettre dans la peau de vrais chimistes.

Les résultats ont montré que les eaux de la Mollombaz sont d'excellente qualité et dans la norme des valeurs sur le plan Suisse et mondial.

En vous rendant sur le site internet www.monitorwater.org, vous pouvez dès à présent comparer les valeurs de la Mollombaz à

d'autres sites à travers le monde qui ont transmis leurs mesures. A la fin de la semaine, 42'194 mesures comparées étaient disponibles.

Un panneau interactif présentant le schéma de captage de l'eau potable

dans une commune comme Penthaz a été installé dans la salle de sciences. Les élèves ont pu se rendre compte avec ce modèle des exigences pour amener l'eau potable jusque dans nos maisons et de la complexité d'un réseau d'eau.



Un grand merci aux autorités communales pour cette excellente initiative et pour avoir offert l'encadrement à nos classes en collaboration avec les employés communaux.

Pour les maîtresses et maîtres de classes : Jean-Marc Gerber

